

ÉTABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRÉ POUR DES ENSEIGNANTS ACTEURS AU NIVEAU LOCAL !

TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

« Nous souhaitions travailler un projet avec les animateurs autour de la découverte archéologique faite dans mon village : un temple romain. L'équipe souhaitait proposer des temps enseignants animateurs après la fin de la classe pour des petits groupes d'enfants en APC. Notre IEN a refusé car il a fixé comme objectif la remédiation sur les apprentissages fondamentaux (maths et français). » *Servane*

LIEN ÉCOLE-COLLÈGE

« Dans le cadre du lien école-collège, nous sommes allés plusieurs fois en réunion pour définir un projet de travail commun. À chaque fois, on a le sentiment que les décisions se prennent sans les enseignants du 1^{er} degré, entre l'IEN de circonscription et la principale du collège. Bilan : on nous propose un projet qui ne nous passionne pas et que l'on fait à reculons. » *Fabrice*

RENCONTRE DES FAMILLES

« Enseignante en milieu rural, je ne vois quasiment jamais les familles à la sortie de l'école, du fait des horaires. Pour créer du lien, on souhaitait pouvoir remettre les livrets trimestriels en main propre aux familles avec un petit entretien, comme au collège en dehors du temps scolaire. Pour des raisons de sécurité, le Maire, responsable des locaux, a refusé. » *Leïla*

PRÉ-RENTRÉE

« En fin d'année dernière, l'ensemble des enseignants avait décidé deux jours de pré-rentree pour préparer au mieux l'arrivée des élèves. C'était aussi pour pouvoir travailler avec les animateurs disponibles pour construire des projets communs. Nous avons demandé l'autorisation à notre hiérarchie qui l'a refusée. Un seul jour de pré-rentree ! » *Yasmine*

CIRCULAIRE DE L'INFORMATION

« La Mairie de mon école a décidé de faire un exercice PPMS "alerte attentat" sur un temps de TAP, avec les équipes de la Brigade de recherche et d'intervention. La Mairie a prévenu l'IEN qui n'a pas retransmis l'information aux enseignants présents dans l'école. L'exercice a eu lieu et a provoqué des inquiétudes importantes chez les enseignants qui ont vu débarquer dans l'école des policiers en tenue de combat. » *Hanane*

LIENS AVEC LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

« Dans mon école, les TAP se déroulent sur le temps de pause méridienne. Les relations avec les animateurs sont très bonnes dans notre école. Pour faire plaisir aux enfants, les animateurs mettent de la musique sous le préau et les enfants dansent, chantent et prennent du plaisir. Problème : c'est tous les midis et lorsqu'on les retrouve en classe, ils sont en sueur et un peu épuisés. On n'arrive pas à voir les animateurs pour en parler ensemble calmement, sans jugement. » *Alice*

POUR CONNAÎTRE LES POSITIONS DU SGEN-CFDT



Pour le Sgen-CFDT, l'établissement du premier degré peut être une réponse à ces collègues pour permettre :

- que les enseignants, cadres A de la fonction publique, puissent gérer leur temps de travail comme bon leur semble, notamment à l'occasion de la pré-rentree ;
- que les enseignants soient en mesure d'innover, d'expérimenter des pratiques pédagogiques en le décidant collectivement, sans systématiquement avoir l'aval de leur hiérarchie ;
- que les projets soient décidés au sein du conseil d'enseignement et d'éducation, notamment en ce qui concerne le temps d'utilisation de l'APC par les enseignants, qu'ils en soient responsables avec un contrôle à posteriori ;
- que les objectifs de l'école soient formalisés dans un projet d'école, en lien avec le PEdT, voté pour une durée de trois années avec la possibilité d'avenants en fonction des variations possibles du contexte ;
- que le directeur-trice soit pleinement responsable des locaux tout le temps où l'équipe pédagogique souhaite l'utiliser ;
- que le directeur-trice soit un interlocuteur à part entière et qu'il rende compte au nom de l'équipe pédagogique de son action à posteriori et non à priori ;
- que l'école dispose d'un interlocuteur à égale échelle hiérarchique avec le principal du collège pour mettre en place les animations, les conseils en fonction des besoins du territoire ;
- que la responsabilité de ce projet d'école soit portée au sein de l'école par l'ensemble de l'équipe pédagogique ;
- qu'une personne responsable soit chargée de la mise en œuvre du projet et d'en rendre compte auprès des instances internes à l'établissement.
- que les enseignants puissent bénéficier de la gestion pleine de leurs temps de réunion et puissent ainsi rencontrer les animateurs pour construire des projets cohérents dans l'intérêt des enfants.

**LE STATUT DE L'ÉCOLE
DOIT CHANGER.**

**POUR LE SGEN-CFDT UNE
RÉPONSE EFFICACE :
L'ÉTABLISSEMENT
DU PREMIER DEGRÉ.**

